

Séance du 11 Avril 2017



Ariège

L'an deux mille dix-sept et le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LAFFONT Patrick, Maire.

Mesdames : Agnès **DEJEAN**, Pierrette **GUTIEREZ**, Marie-Christine **RIVIERE**, Marie-Claude **TOUSTOU**, Pilar **RAGUES**, Claudine **BARBIER**, Nicole **FABRE**.

Et Messieurs : Patrick **ALIAGA**, Patrick **LAFFONT**, Jean-Luc **MARTY**, Roland **PUJOL**, Jean-Philippe **MARTY**, Claude **DES**, Dominique **DULOT**, Alain **CHAUBET**, Rémi **ROLDAN**.

Secrétaire de séance : Alain Chaubet.

Absents : Cécilia CARDOSO, Mattéo RINALDI, Denise SVALDI, Jean-Michel VIVANCOS, Nadine HENNECART, Michèle PUJOL, Herminio MACHADO.

Procurations : - Cécilia Cardoso à Patrick Laffont  
- Mattéo Rinaldi à Dominique Dulot  
- Denise Svaldi à Marie-Christine Rivière  
- Nadine Hennecart à Pierrette Gutierrez  
- Michèle Pujol à Roland Pujol

➤ **Validation du procès-verbal du 14/03/2017**

Aucune remarque. Adopté à l'unanimité.

➤ **Attribution du marché d'assurances**

La délibération est annulée et reportée au prochain Conseil municipal.

Les réponses reçues à l'issue de la consultation nécessitent des précisions et des procédures de négociation.

➤ **Convention de mandat CCPO pour les travaux de la voirie**

Par délibération n°05/2016 de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, en date du 3 février 2016, une modification des statuts a été proposée pour l'intervention à la demande des Communes membres sur des opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Pour rappel dès 2016, la CCPO a proposé aux Communes membres d'exercer par convention de mandat la Maîtrise d'ouvrage déléguée des opérations de voirie.

Trois communes se sont engagées dans cette démarche.

Depuis, le Syndicat Intercommunal de Voirie a fait l'objet d'un arrêté Préfectoral dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, précisant sa dissolution.

Pour l'année 2017, dix communes ont souhaité être accompagnées par la CCPO par convention de mandat pour leurs travaux de voirie – Programme 2017.

A compter de 2018, la CCPO souhaite répondre au mieux au double besoin des communes :

- diagnostic, conseil et chiffrage des travaux à réaliser
- réalisation des travaux hors période hivernale

Pour se faire, elle propose de lancer chaque année au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de l'année N+1.

Ainsi, chaque commune pourra bénéficier d'un appui technique de qualité pour prévoir et chiffrer les besoins en travaux de voirie sur une ou plusieurs années.

De plus, la connaissance rapide des besoins des communes permettra à la Communauté des Communes de solliciter les financements, de lancer les marchés de travaux plus



➤ **Désignation de nouveaux délégués auprès du Syndicat Départemental d’Energie de l’Ariège**

Suite aux démissions de leur délégation des deux délégués titulaires auprès du SDE 09, le conseil municipal doit désigner de nouveaux représentants.

La commune de Laroque d’Olmes doit être représentée au sein du SDE 09 par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Les candidatures pour être délégués sont les suivantes :

En titulaires :

- Patrick LAFFONT

- Roland PUJOL

En suppléants :

- Alain CHAUBET

- Patrick ALIAGA

**P : 21**

**C : 0**

**A : 0**

➤ **Vote des comptes de gestion du budget de la commune 2016**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les membres du Conseil Municipal,

Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2016 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1) Statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4)

**P : 19**

**C : 0**

**A : 2**

➤ **Vote des comptes de gestion du budget annexe maison de retraite 2016**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Les membres du Conseil Municipal,

Après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2016 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’Actif, l’état du Passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;



Le Maire informe le Conseil que le compte administratif et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

### **Budget principal de la Commune**

Celui-ci présente, au terme de l'an 2016, un excédent de fonctionnement de 570 703,38 € et un déficit en la section d'investissement de 213 422,82 €. Soit un résultat d'exercice 2016 faisant apparaître un excédent de 357 280,56 €

Les résultats cumulés font apparaître un excédent en la section de fonctionnement de 570 703,38 € et un déficit en la section d'investissement d'un montant de 342 019,87 €.

Afin de résorber la totalité du déficit d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 570 703,38 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de - 342 019,87 € sur le compte 001 section investissement dépenses.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Agnès DEJEAN, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter le compte administratif de l'exercice 2016.

Le Maire se retire. Madame Agnès DEJEAN demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

- ♦ donne acte de la présentation faite du compte administratif précité,
- ♦ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation des exercices, et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ♦ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**P : 19**

**C : 0**

**A : 2**

#### ➤ **Vote du compte administratif et affectation de résultat du budget annexe cuisine centrale**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2016 ;

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

### **Budget cuisine centrale**

Les résultats du dernier exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de 27 078,83 €, ainsi qu'un excédent de 5 203,92 € à la section d'investissement, soit un résultat d'exercice 2016 faisant apparaître un excédent de 32 282,75 €.

Les résultats cumulés font apparaître un excédent en la section de fonctionnement de 15 932,73 € et un excédent en la section d'investissement d'un montant de 29 858,99 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 15 932,73 € sur le compte 002 de la section fonctionnement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de 29 858,99 € sur le compte 001 section investissement recettes.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Agnès DEJEAN, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter le compte administratif de l'exercice 2016.

Le Maire se retire. Madame Agnès DEJEAN demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

- ♦ donne acte de la présentation faite du compte administratif précité,
- ♦ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation des exercices, et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ♦ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**P : 19**

**C : 0**

**A : 2**

### **Vote du compte administratif et affectation de résultat du budget annexe Maison de retraite**

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2016 ;

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

#### **Budget de la maison de retraite**

Les résultats du dernier exercice font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 64 283,88 € et un excédent de la section d'investissement de 8100,60 €, soit un résultat d'exercice 2016 faisant apparaître un excédent de 72 384,48 €.

Les résultats cumulés font apparaître un excédent en la section de fonctionnement de 64 283,68 € et un déficit en la section d'investissement d'un montant de 48 756,81 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement, d'un montant de 64 283,88 € sur le compte 1068 de la section investissement recettes.

Monsieur le Maire propose également d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement, d'un montant de - 48 756,81 € sur le compte 001 section investissement dépenses.

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire cède sa place à Madame Agnès DEJEAN, doyenne de l'Assemblée, désignée pour assurer la présidence, afin de délibérer et voter le compte administratif de l'exercice 2016.

Le Maire se retire. Madame Agnès DEJEAN demande alors au Conseil, si aucune observation n'est formulée, de délibérer.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs, ainsi que toutes les décisions modificatives de l'exercice précédent, le Conseil, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,

- ♦ donne acte de la présentation faite du compte administratif précité,
- ♦ constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation des exercices, et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ♦ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**P : 19**

**C : 0**

**A : 2**



<b>Culture fêtes</b>	
Comité des fêtes del Corpus	10 550€
Comité des fêtes des 4 chemins	3 200€
Anim Laroque	200€
Exotiks	300€
MJC	5 200€
Majorettes Laroquaises Sang et Or	2 000€
ARPEGE	600€
Sur les pas d'Adelin Moulis	100€
Laroque en choeur	500€
Théâtre du rocher	1 000€
Jumelage Laroque – Melgven	2 000€
Comité d'organisation du concours de la résistance	100€
FNACA	100€
Union départementale des médaillés militaires	100€
Association Laury	500€
Big Band	100€
Occitan	200€
Auxilium Familia Moa	200€
<b>Sous-total</b>	<b>26 950€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>55 000€</b>

**P : 21**

**C : 0**

**A : 0**

➤ **Vote du budget primitif de la commune 2017**

Vu la présentation du compte de gestion 2016 de la Commune ;

Vu la présentation du compte administratif 2016 de la Commune ;

Le Conseil Municipal est invité à adopter le Budget Principal de la Commune 2017 dont l'équilibre s'établit comme présenté ci-dessous.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
011- Charges à caractère général	406 837,65 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	1 309 390,00 €
65- Autres charges de gestion courante	534 000,00 €
66- Charges financières	105 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	13 000,00 €
023- Virement à la section investissement	223 450,35 €
68- Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
73- Dégrèvement impôts et taxes	32 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 623 678,00 €</b>



<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
013- Atténuations de charges	50 000,00 €
70- Produits des services	29 005,00 €
73- Impôts et taxes	1 983 000,00 €
74- Dotations, subventions et participations	312 673,00 €
75- Autres produits de gestion courante	87 000,00 €
76- Produits financiers	0,00 €
77- Produits exceptionnels	12 000,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 623 678,00 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
20- Immobilisations incorporelles	60 000,00 €
21- Immobilisations corporelles	415 227,54 €
23- Immobilisations en cours	0,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées	243 500,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00 €
001- Solde d'exécution reporté	342 019,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 210 747,41 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
10- Dotations, fonds divers et réserves	598 797,06 €
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	
13- Subventions d'investissement	188 500,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	200 000,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	223 450,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 210 747,41 €</b>

**P : 20**

**C : 0**

**A : 1**

➤ **Vote du budget annexe cuisine centrale 2017**

Vu la présentation du compte de gestion 2016 de la Cuisine centrale ;

Vu la présentation du compte administratif 2016 de la Cuisine centrale ;

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget annexe de la Cuisine centrale 2017 dont l'équilibre s'établit ci-dessous.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
002- résultat d'exploitation reporté	
011- Charges à caractère général	153 337,24 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	152 210,49 €
014- Atténuation de produits	
65- Autres charges de gestion courante	16 400,00 €
66- Charges financières	15 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	0,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 085,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>358 032,73 €</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
002- résultat antérieur de fonctionnement	15 932,73 €
013- Atténuations de charges	
70- Produits des services	212 000,00 €
75- Autres produits de gestion courante	100,00 €
76- Produits financiers	
77- Produits exceptionnels	130 000,00 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL</b>	<b>358 032,73 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
20- Immobilisations incorporelles	
21- Immobilisations corporelles	31 943,99 €
23- Immobilisations en cours	
16- Emprunts et dettes assimilées	19 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
001- Solde d'exécution négatif reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>50 943,99 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
001- résultat de clôture N-1	29 858,99 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	
13- Subventions d'investissement	
16- Emprunts et dettes assimilés	
040- Opérations d'ordre entre sections	21 085,00 €
021- Virement de la section de fonctionnement	
<b>TOTAL</b>	<b>50 943,99</b>

**P : 20**

**C : 0**

**A : 1**

➤ **Vote du budget annexe maison de retraite 2017**

Vu la présentation du compte de gestion 2016 du budget annexe Maison de retraite ;

Vu la présentation du compte administratif 2016 du budget annexe Maison de retraite ;

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif de la Maison de retraite 2017 dont l'équilibre s'établit ci-dessous.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
002- résultat d'exploitation reporté	
011- Charges à caractère général	13 618,23 €
012- Charges de personnel et frais assimilés	
65- Autres charges de gestion courante	
66- Charges financières	50 000,00 €
67- Charges exceptionnelles	
023- Virement à la section investissement	53 472,93 €
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL</b>	<b>117 091,16 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>En Euros</b>
002- résultat antérieur de fonctionnement	
013- Atténuations de charges	
70- Produits des services	
75- Autres produits de gestion courante	117 091,16 €

76- Produits financiers	
77- Produits exceptionnels	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL</b>	<b>117 091,16 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
001- résultat antérieur d'investissement	48 756,81 €
21- Immobilisations corporelles	
23- Immobilisations en cours	
16- Emprunts et dettes assimilées	69 000,00 €
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>TOTAL</b>	<b>117 756,81 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>En Euros</b>
001- résultat de clôture N-1	
10- Dotations, fonds divers et réserves	
1068- Excédent de fonctionnement capitalisés	64 283,88 €
16- Emprunts et dettes assimilés	
021- Virement de la section de fonctionnement	53 472,93 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 756,81 €</b>

**P : 20**

**C : 0**

**A : 1**

➤ **Remplacement d'un adjoint au Maire**

Délibération annulée et repoussée au prochain conseil municipal.

Le maire précise qu'il est obligatoire d'attendre l'acceptation de la démission d l'adjoint au Maire par le représentant de l'Etat.

➤ **Création d'une zone d'aménagement différée**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les intérêts que représentent la création d'une Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) telle que définie par les articles du code de l'urbanisme L. 212-1 et suivants sur le secteur du « centre historique » de la commune de Laroque d'Olmes.

En effet, la création d'une ZAD permet entre autres d'acquérir des biens mais également de constituer des réserves foncières en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Il s'agit d'un périmètre à l'intérieur duquel une collectivité publique a le droit de se porter acquérir prioritaire (droit de préemption) des biens bâtis et non bâtis, en voie d'aliénation par leurs propriétaires. L'Article L212-2 du code de l'urbanisme porte la

durée de validité d'une Z.A.D. à 6 ans renouvelable une fois.

Il est proposé au conseil municipal de demander à Mme la Préfète la création d'une ZAD, dont le titulaire du droit de préemption sera la commune de Laroque d'Olmes, pour le périmètre et les motifs suivants :

**Secteur du centre historique de Laroque d'Olmes**

**Opération de réhabilitation du centre historique de Laroque d'Olmes,**

Comprenant notamment la rénovation des places de la Cabanette et de la République et de la rue de l'église, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine bâti et non bâti et enfin la lutte contre l'insalubrité.

**P : 21**

**C : 0**

**A : 0**

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,  
Patrick LAFFONT

